



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la convocation: 26 avril 2021

Membres en

Présents:

exercice:

Votants:

Séance du 30/04/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le trente avril, à 17 heures 00, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

<u>Présents</u>: Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Isabelle MAZOYER, Christian MICHEL, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Représentés: Michel HERNANDEZ

Excusés: Dominique ARCIDIACONO

Absents:

Secrétaire de séance : Véronique NICOLLET

Délibération n°D 2021 032 Régie de recettes : fonds de caisse de la régie des fêtes

Monsieur le maire rappelle les délibérations relatives à la création d'une régie des fêtes (D_2020_046) et fixant et modifiant les tarifs (D_2020_047 et D_2021_065).

Il convient de délibérer afin de fixer le montant de l'avance à consentir aux régisseurs (fonds de caisse : 80€) et d'autoriser les régisseurs à se rendre à la trésorerie (ou à la banque postale) afin de récupérer cette avance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- FIXE le montant du fonds de l'avance à consentir aux régisseurs de la régie des fêtes à 80€
- AUTORISE les régisseurs à se rendre à la trésorerie (ou à la banque postale) afin de récupérer cette avance

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus. Le Maire.

Jean-Paul DEORSOLA

DIGNE LES BAINS (A H P)

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/05/2021 04-210401097-20210430-D_2021_032-DE